



Commune
de
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 28 mars 2024

Présents: Claude MARSON, bourgmestre
Serge EICHER, Andrew KISER, échevins

Alain DOHN, secrétaire communal

Objet: Modification urgente du règlement de circulation communale

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;


Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange ;

Vu les travaux de terrassement pour la construction d'un regard devant l'entrée de la maison n°8, dans la *rue de la Carrière* à Neuhaeusgen ;

Vu que l'information tardive reçue en date de ce jour, que la fin des travaux ne pourra pas être respectée à la date initialement prévue, c.-à-d. au 29 mars 2024 ;

arrête u n a n i m e m e n t

Art. 1° De prolonger les dispositions réglementaires arrêtées dans le règlement de circulation d'urgence du 19 mars 2024, concernant la circulation dans la *rue de la Carrière* à Neuhaeusgen, jusqu'au 6 avril 2024 inclus :

Disposition routière appliquée	Libellé	Signal	Tronçon
C, 2a - Route barrée	La route est barrée et l'accès est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux.	 route barrée	Rue de la Carrière - Sur hauteur du bâtiment n°8

Art. 2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 28 mars 2024


Claude MARSON
Bourgmestre


c. s. Alain DOHN
Secrétaire communal

